

*Attalens & Corvelles*

( 1 )

( 2 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école ?

*Attalens - St Corvel*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé ?

*Deux village chacun leur Ecole*

b. Est-ce une Commune proprement dite ? ou à quelle Commune appartient-il ?

*toutes les deux village Commune de attalens*

c. De quelle Paroisse ? de quelle Agence reffort-il ?

*paroisse de attalens agence de La Commune de attalens*

d. District

*de chatelet saint Denis*

e. Canton

*de fribourg*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

*un quart d'heure attalens approux pres au tems Corvel*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

*Attalens & St Corvel*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

*Le plus loin un quart d'heure*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent ?

*Attalens - 12 Corvel - 24*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

De Lallans à la première qui est voisine un quart d'heure à Bremeufans demis heures jusqu'à Châtel. Saint Denis une lieue

a. Leurs noms.

Comme ci devant

b. Leurs distances réciproques.

Et tous jours une lieue jusqu'à Châtel

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La Religion Catholique Romaine

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

En hiver et en été qui dure par chaque écoles deux heures

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Châterime du diocèse instruction de la grammaire et palette et des livres latins et français et à écrire

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Comme ci devant

9°. Durée de l'école chaque jour?

Deux heures à Lallans et trois à Covet.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Et tous ensemble les petits avec les grands

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

par le plus des voix de la Commune sous la présidence du blâmerant Cuvet

b. D'où est-il?

De Covet

c. Son nom

Jean chervallay

( 3 )

- d. Son âge. — — — — — { 58 ans
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? — — — — — { bien pour les écoles
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? — — — — — { Deux années Et trois années qu'il avait  
de fait servir qui fait 5 années
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? — — — — — { a Covet sa vocation marguillier  
de l'église
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? — — — — — { tous jours marguillier
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? — — — — — { Calbans - 12 et a Covet - 22.
- a. En hiver, } soit garçons ou filles. — — — — — { tous jours dimanche
- b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. — — — — — { biens
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? — — — — — { biens
- b. Quelle en est la valeur? — — — — — { rien du tout
- c. Source des revenus. — — — — — { rien
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? — — — — — { non
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? — — — — — { bien du tout
- 15°. Bâtiment de l'école. — — — — — { bien
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? — — — — — { il l'a fourni gratis
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. — — — — — { Le propriétaire

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Tallans - 9 Ecut, petit et 2 baser  
 Covcel - 9 Ecut, petit et 2 baser  
 Deux Char de bled par chaque Village

La paye set fait par la Comune, si nunt  
 une bagatelle quil retire d'une fondation  
 de monsieur d'osier quil livre au seminaire  
 de fribourg

pour tous les article qui joint  
 il narien pour lecole de les deux vilage

I V  
 RAPPORTS ECONOMIQUES

- 13. Biens & fonds de chaque école
- 14. Quelle-elle de pareils fonds?
- 15. Quelle en est la valeur?
- 16. Source des revenus
- 17. Les biens d'écoles sont-ils répartis à ceux de l'église ou des paroisses?
- 18. Prix de l'école; payé-t-on pour être admis, combien?
- 19. Bâtiment de l'école
- 20. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- 21. N'y a-t-il d'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- 22. A-t-elle d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur l'occupe-t-il pour être la maison, & à quel prix?
- 23. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit ou de l'école?